

DECRET N° 84-2 du 5 Janvier 1984

portant transmission à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du projet de Loi abrogeant les ordonnances antérieures créant des Sociétés d'Etat, des Offices ou des Commissions Nationales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-52 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ,
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ,
- SUR proposition du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1984,

D E C R E T E :

Le projet de Loi ci-joint abrogeant les ordonnances antérieures créant des Sociétés d'Etat, des Offices ou des Commissions Nationales sera présenté à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par le Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la mise en oeuvre conséquente de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale proclamée le 30 Novembre 1975, notre Etat Révolutionnaire a procédé à la création de nombreux offices et Sociétés à l'Etat par Ordonnance et par Décrets.

La session conjointe du Comité Central et du Conseil Exécutif National tenue du 19 au 22 Avril 1982 et consacrée à la restructuration des Entreprises Publiques et Semi-Publiques a pris entre autres décisions, celle de redéfinir les rapports entre l'Etat,

les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la Loi 82-008 du 30 Décembre 1982 adoptée par l'Assemblée Nationale Révolutionnaire à laquelle est annexé un modèle des statuts-type des Sociétés d'Etat.

Aux termes des dispositions des articles 4 et 8 de la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion, les Offices et les Sociétés d'Etat sont créés par décret.

L'actualisation des Statuts des Offices et Sociétés d'Etat existants conformément au modèle des Statuts-type annexé à la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 requiert l'abrogation des ordonnances créant les Sociétés d'Etat, les Offices et Commission Nationale ci-après :

- Loterie Nationale du Bénin (L.N.B.) ;
- Société Béninoise des Textiles (SOBETEX) ;
- Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) ;
- Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin ;
- Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (O.N.A.T.HO)
- Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) ;
- Office d'Approvisionnement de l'Etat (O.A.E.) ;
- Commission Céréalière Nationale (C.C.N.) ;
- Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- Office Béninois du Cinéma (OBECI) ;
- Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ;
- Banque Béninoise pour le Développement (BBD) ;
- Banque Commerciale du Bénin (BCB) ;
- Transports Routiers du Bénin ;
- Office Béninois d'Informatique (O.B.I.) ;
- Office Béninois des Mines (OBEMINES) ;
- Société des Travaux d'Electrification et d'Adduction (STEA) ;
- Institut National de Cartographie (I.N.C.) ;
- Office National de Pharmacie (O.N.P.) ;
- Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie (ONEPI).

Il revient dès lors, en l'état actuel de notre législation, à notre Assemblée de procéder à l'abrogation des ordonnances suivantes :

- N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie Nationale du Bénin (L.N.B.) ;
- N° 24/PR/MFAEP du 11 Août 1968 portant création de la Société Béninoise des Textiles (SOBETEX) ;
- N° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) ;
- N° 73-60 du 31 Août 1973 portant création de la Caisse des Dépôts et Consignation du Bénin ;
- N° 75-26 du 21 Avril 1975 portant approbation des Statuts de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- N° 75-34 du 24 Juin 1975 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) ;
- N° 75-35 du 25 Juin 1975 portant création de l'Office d'Approvisionnement de l'Etat (O.A.E.) ;
- N° 75-65 du 16 Septembre 1975 portant création de la Commission Céréalière Nationale (C.C.N.) ;
- N° 75-73 du 10 Octobre 1975 portant approbation du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- N° 76-14 du 15 Mars 1976 portant création de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI) ;
- N° 76-31 du 11 Juin 1976 portant approbation des Statuts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ;
- N° 77-8 du 8 Mars 1977 portant approbation des Statuts de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD) ;
- N° 77-9 du 8 Mars 1977 portant approbation des Statuts de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) ;
- N° 77-13 du 22 Mars 1977 portant création de la Société des Transports Routiers du Bénin et approbation des Statuts de ladite Société ;
- N° 77-18 du 8 Avril 1977 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois d'Informatique (O.B.I.) ;
- N° 77-29 du 13 Août 1977 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Béninois des Mines (OBEMINES) ;
- N° 78-16 du 28 Avril 1978 portant création et approbation de la Société des Travaux d'Electrification et d'Adduction (STEA) ;
- N° 78-26 du 14 Août 1978 portant création de l'Institut National de Cartographie (I.N.C.) ;
- N° 78-29 du 14 Août 1978 portant approbation des Statuts de l'Office National de Pharmacie (O.N.P.) ;
- N° 79-13 du 23 Mars 1979 modifiant l'ordonnance N° 75-42 du 21 Juillet 1975 portant création de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie (ONEPI) ;

.../...

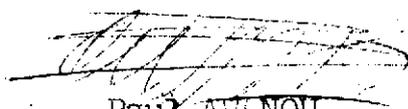
C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir, conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi Fondamentale, de soumettre le présent projet à la discussion de notre Assemblée.

Fait à Cotonou, le 5 Janvier 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathiéu KEREKOU

Le Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-
Publiques,


Paul AWANOU.-

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 MIEPSEP 4 SGG 4 ANR 40.-

Loi N°

abrogeant les ordonnances antérieures
créant des Sociétés d'Etat, des Offices
ou des Commissions Nationales.

L'Assemblée Nationale Révolutionnaire a délibéré et adopté en sa
séance du

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
promulgue la Loi dont la teneur
suit.

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions des
Ordonnances :

- N° 6/PR/MFAE du 23 Mars 1967 portant création de la Loterie
Nationale du Bénin ; (L.N.B.) ;
- N° 24/PR/MFAE du 11 Août 1968 portant création de la Société
Béninoise des Textiles (SOBETEX) ;
- N° 73-3 du 17 Janvier 1973 portant création et organisation de
l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S.) ;
- N° 73-60 du 31 Août 1973 portant création de la Caisse des
dépôts et Consignation du Bénin ;
- N° 75-26 du 21 Avril 1975 portant approbation des statuts de
l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO) ;
- N° 75-34 du 24 Juin 1975 portant approbation des statuts de la
Société Nationale de Transit et de Consignation (SONATRAC) ;
- N° 75-35 du 25 Juin 1975 portant création de l'Office d'Appro-
visionnement de l'Etat (O.A.E.) ;
- N° 75-65 du 16 Septembre 1975 portant création de la Commission
Céréalière Nationale (C.C.N.) ;
- N° 75-73 du 10 Octobre 1975 portant approbation du Centre Na-
tional d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP)
- N° 76-14 du 15 Mars 1976 portant création de l'Office Béninois
du Cinéma (OBECI) ;
- N° 76-31 du 11 Juin 1976 portant approbation des statuts de la
Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) ;

- N° 77-8 du 8 Mars 1977 portant approbation des statuts de la Banque Béninoise pour le Développement (BBD) ;
- N° 77-9 du 8 Mars 1977 portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) ;
- N° 77-13 du 22 Mars 1977 portant création de la Société des Transports Routiers du Bénin et approbation des statuts de ladite société ;
- N° 77-18 du 8 Avril 1977 portant approbation des statuts de l'Office Béninois d'Informatique (O.B.I) ;
- N° 77-29 du 13 Août 1977 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Béninois des Mines - (OBELIMES) ;
- N° 78-16 du 28 Avril 1978 portant création et approbation des Statuts de la Société des Travaux d'Electrification et d'Adduction (STEA) ;
- N° 78-26 du 14 Août 1978 portant création de l'Institut National de Cartographie (I.N.C) ;
- N° 78-29 du 14 Août 1978 portant approbation des statuts de l'Office National de Pharmacie (O.N.P) ;
- N° 79-13 du 23 Mars 1979 modifiant l'ordonnance N° 75-42 du 21 Juillet 1975 portant création de l'Office National d'Edition, de Presse et d'Imprimerie (ONEPI).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Inspection des
Entreprises Publiques et Semi-
Publiques,

Paul AWANOU